

Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté préfectoral

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Sauveur sur la commune de MAZAMET (Tarn)

Le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 14 décembre 2021 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Sauveur de Mazamet présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité et de l'originalité de son décor peint réalisé en 1954-1955 par André Regagnon - formé aux Beaux-arts de Toulouse et figure reconnue du Salon des artistes français - qui y emploie des formules héritées d'Hippolyte Flandrin et de Maurice Denis,

Arrête:

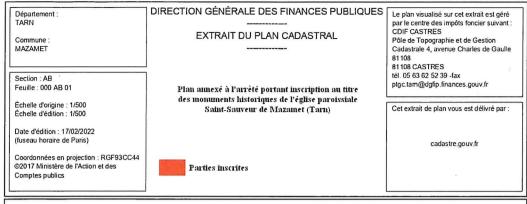
Art. 1^{er}: Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'église paroissiale Saint-Sauveur sise 11 place Philippe-Olombel, 81200 MAZAMET (Tarn) sur la parcelle figurant au cadastre section AB n°221, d'une contenance de 968m². L'édifice appartient à la commune de MAZAMET (n°SIREN 218 101 632) par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

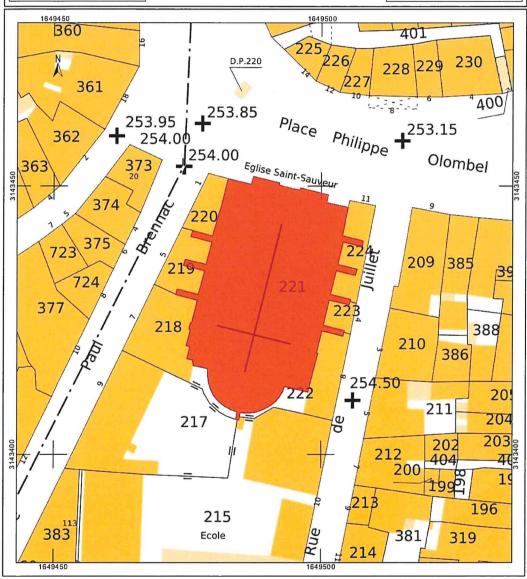
Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3: Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 7 MARS 2022

Etienne GUYOT





- 7 MARS 2022 Le Préfet de Région,

Etienne GUYOT